



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250923-250923_005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

Publication : 01/10/2025



DELIBERATION N° 250923_005

OBJET : FONCIER : DONATION DE L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS A LA COMMUNE

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 26

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE à Michel FAURE - Thierry PONCHON à Marie-Christine BERTHOLLET - Corinne CHEVRON à Maryvonne MOUNIER - Emmanuelle NEEL à Michel NEEL - Isabelle POULARD à Annie CHAPUIS - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Absents : Florence PAILLEUX - Cyril D'IPPOLITO - Aline CIZERON.

Secrétaire élue pour la session : Marie-Christine BERTHOLLET

Par courrier en date du 21 avril 2021, l'Association Sports Loisirs (ASL) Chazelles-Viricelles s'est engagée à participer au financement de la construction de l'espace multi-activités à dominante sportive comprenant un boulodrome, sis rue de Verdun.

La participation financière de l'ASL s'effectuera en deux temps :

- Le versement de 100 000 € au cours de l'année 2021.
- Le versement du montant correspondant à la vente de son siège 92 rue de Lyon ou par la donation à la commune des biens immobiliers sus visés.

La délibération du 28 septembre 2021 a approuvé le versement de la subvention de 100 000 € par l'ASL dans le cadre de la construction de l'équipement sportif. En revanche, la seconde partie du financement basée sur le versement par l'ASL du montant correspondant à la vente de son siège 92 rue de Lyon, parcelles cadastrées AB 147, AB 148 et AB 462 ou par la donation à la commune des biens immobiliers sus visés n'est pas précisée dans les décisions de la délibération.

Les parcelles sus visées sont estimées à 200 000 €.

La vente de son siège n'a pas pu être réalisé par l'ASL.

La commune n'a pas besoin d'avis des domaines dans le cadre d'une donation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, la donation à titre gracieux par l'ASL de son siège du 92 rue de Lyon à la commune, parcelles cadastrées section AB 147, AB 148 et AB 462 d'une valeur estimative de 200 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette donation.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,
Marie-Christine BERTHOLLET



